



VILLE DE THURSO

AVIS PUBLIC

Consultation écrite (en remplacement d'une assemblée publique de consultation) Règlement numéro 03-2022

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Thurso par le soussigné, secrétaire-trésorier et directeur général, que lors de la séance tenue le 14 février 2022, le Conseil a adopté par résolution le premier projet de règlement numéro 03-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 14-2021.

Dans le contexte de la pandémie COVID-19, l'arrêté ministériel # 2021-054 du 16 juillet 2021 fait état du remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite de 15 jours.

Une présentation détaillée du projet de règlement aura lieu le jeudi 24 février 2022 à 16 h, en direct sur Facebook au <https://www.facebook.com/villethurso/>. La présentation sera disponible au www.ville.thurso.qc.ca/municipalite/avis-publics/.

Toute personne ou organisme peut transmettre des commentaires écrits, par courriel à inspecteur@villethurso.ca ou par courrier à Ville de Thurso, 161 rue Galipeau, Thurso (Québec) J0X 3B0, pendant 15 jours suivant la publication du présent avis, soit du 25 février au 11 mars 2022.

L'objet du projet de règlement numéro 03-2022 consiste à agrandir et modifier certaines dispositions de la zone R-h # 167 et réduire la zone I-a # 105 afin de permettre l'implantation d'une variété d'habitations sous certaines conditions et à l'aide de plan d'aménagement d'ensemble.

Description des zones concernées et des zones contiguës

Les zones concernées sont la R-h 167 et la I-a 105

Les zones contiguës sont : AGRI-d-7 168, I-b 104, R-i 103, R-g 166, R-c 116, R-a 122, AGR-d-3 124

Les adresses suivantes sont situées dans les zones concernées et les zones contiguës, soit :

Zone R-h 167 : 133, 137, 141, 145, 149, 153, 161-1 à 161-31 rue Guy Lafleur

Zone I-a 105 : 675 Rang 5 Est

Zone AGRI-d-7 168 : 370 Route 317, 620 Rang 5 Est

Zone I-b 104 : 400, 415, 425 rue Galipeau

Zone R-i 103 : 290 rue Michel-Morvan

Zone R-g 166 : 227, 233, 235, 237, 239, 241, 245 rue Lajeunesse

Zone R-c 116 : 283 rue Joseph-Bonneville, 260, 275, 278, 279, 280 rue Sicotte

Zone R-a 122 : 111 à 130, 157, 159, 161, 177 à 250 rue Guy Lafleur, 111 à 142 rue Lauzon

Zone AGR-d-3 124 : 620 Route 148 Est

L'illustration des zones peut être consultée aux bureaux de l'hôtel de ville.

Le projet de règlement numéro 03-2022 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement numéro 03-2022 est disponible pour consultation aux bureaux de l'Hôtel de ville, au 161 rue Galipeau à Thurso, durant les heures normales d'ouverture des bureaux, ainsi qu'au www.ville.thurso.qc.ca/municipalite/avis-publics/.

***DONNÉ à Thurso, Québec, ce seizième jour
de février deux mille vingt-deux (2022).***

JASMIN GIBEAU

Secrétaire-trésorier et Directeur général
VILLE DE THURSO